

MAIRIE D'ORROUY

83 rue Montlaille 60129 Orrouy
Tél. 03.44.88.60.40
Courriel : mairiedorrouy@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le

ID : 060-216004754-20240417-2024_16-DE



N° 2024_16

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE 17 AVRIL

Nombre de membres
En exercice 14
Présents 09
Votants 10

Le Conseil Municipal dûment convoqué (12/04/2024) s'est réuni en ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Daniel GAGE, Maire

Présents :

M.M ASSEMAN Mélodie – DEMOTIER Sébastien – FOUCART Florian - HENRY Bruno - LARQUET Jean-Marc - LEROY Alain – PORTHAULT Bertrand – ROSE Sylviane.

Pouvoir de M. Gérard Dompé à Mme Asseman

Secrétaire : Mme ASSEMAN Mélodie

OBJET : BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DE LA CARTOGRAPHIE des ZAEnR

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 27 mars 2024 par laquelle il avait fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à cette délibération :

- Un dossier d'information sur les ZAEnR envisagées par la Commune a été consultable du 08 au 17 avril 2024 et complété au fur et à mesure des études et échanges avec le public, un registre de concertation disponible en mairie a permis au public de formuler ses observations,
- Une consultation par voie électronique a été organisée du 08 au 17 avril 2024 sur le site orrouy.fr
- Affichage dans les panneaux municipaux.

Le Maire présente le bilan de cette concertation : aucune personne a consigné des observations sur le registre et aucune observation a été reçue via la consultation électronique.

Aussi, à l'issue de la concertation, les ZAEnR identifiées dans la cartographie annexée à la délibération du 27 mars 2024 sont validées et joint en annexe.

Après échanges, le Conseil Municipal :

- Approuve le bilan de la concertation où aucune observation a été faite.
- Arrête les propositions zones d'accélération telles que annexées à la présente,
- Précise que la présente délibération sera transmise, à la Communauté de Communes du Pays de Valois.
- Précise que la présente délibération approuve la proposition de cartographie des zones d'accélération du territoire communale qui sera transmise au référent préfectoral dans le Département.

Certifiée exécutoire, vu la transmission en Préfecture.

Le Secrétaire de séance
Mélodie ASSEMAN

